Décision 04-D-15 du 28 avril 2004

relative à des pratiques relevées dans le secteur des revêtements synthétiques pour sols sportifs

Posted on: 07 mai 2004 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre délégué aux finances et au commerce extérieur
Entreprise(s) concernée(s)	SAEE (Société d'Aménagement d'Espace et d'Environnement), En Tout Cas France, SCORES, En Tout Cas Mediasport, Balsam France Mediasport, Eurosyntec, SETARS, Eurovia, Bauters, Tarkett Sommer, Tarket SAS, Colas Ile-de-France Normandie, SLE (Sports Loisirs Eq

Lire

le texte intégral de la décision
122.56 Ko